

SYNDICATS TERRITORIAUX



Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

Annexe 1

7.A – Direction de la Relation aux Usager.ère.s : réorganisation du service Opérations Citoyennes et Cimetières (Avis)

1 - Sur les secteurs élections et recensement

Que l'unification en une entité unique des deux secteurs élection et recensement puisse constituer une solution aux actuelles fragilités de fonctionnement, puisse concourir à la fiabilisation de la continuité d'activité entre ces missions d'importance, la CGT consent, tout en revendiquant l'exercice d'un droit de suite, à en admettre l'augure.

A l'inverse, la proposition portée par le dossier de la création d'un poste de rédacteur exagérément polyvalent, car potentiellement mobilisable, selon les besoins, par chacun des secteurs, cette proposition donc nous paraît pour le moins contestable.

Contestable, car l'on sait, d'expérience, que de tels postes « couteaux-suisse », que de tels postes « fourre-tout » ne sont que très rarement viables, soumettant ainsi celles et ceux qui les occupent à une flexibilité et à des sujétions accrues, et constituant alors un facteur de risques psychosociaux.

Contestable, car de tels postes ne peuvent décemment pas, eu égard aux contraintes qu'ils charrient, aux compétences multiples qu'ils exigent, n'être que de catégorie B.

2 - Sur la mission funéraire

Pour ce qui a trait à la mission funéraire, la CGT s'autorise à rappeler que, dès 2021, c'est-à-dire dès le rattachement de cette mission à la DRU, elle relevait l'absurdité qu'il y avait à n'envisager qu'un seul et unique chargé de mission, à positionner celui-ci en quasi « *électron libre* » isolé et à ne compter que sur la seule responsable du Service Opérations citoyennes et Cimetières (car tel était alors sa dénomination) pour assurer, si nécessaire, sa suppléance.

Force est d'admettre que le dossier aujourd'hui présenté, en ce qu'il propose la création d'un second poste de chargé de mission, nous donne rétrospectivement raison. Comme quoi, la CGT est parfois (toujours ...) de bon conseil et ne constitue pas qu'un ramassis d'idéologues patentés (nous y reviendrons ...).

Cela étant, il est toujours un point qui suscite notre perplexité : celui tenant à la non-fusion du secteur Cimetière avec cette mission funéraire et, en conséquence, à la non constitution d'un service commun embrassant l'exhaustivité de cette matière, d'une Direction du funéraire se saisissant pleinement et complètement de cet enjeu majeur de société.

En effet, compétences funéraires métropolitaines et municipales s'entrecroisent, s'entremêlent, sont « indissociables » comme le souligne le propre site institutionnel de nos deux collectivités. Et la feuille de route issue de l'atelier citoyen sur les obsèques civiles en témoigne d'ailleurs singulièrement, en ce qu'elle mêle, indistinctement, actions ressortissant au champ d'intervention de la Ville et actions dont la responsabilité échoit à la Métropole, actions relevant de la stratégie et actions tenant à la gestion au quotidien des lieux de sépulture.

Aussi, pourquoi maintenir une telle dichotomie Secteur Cimetières – Mission funéraire ?

L'on a connu nos collectivités moins pusillanimes en matière de mutualisation....

3 - Sur la création d'une régie des pompes funèbres, de la reprise en régie de la DSP crématorium et de l'avènement d'une Sécurité sociale de la mort

Enfin, et pour conclure, la CGT souhaite revenir une fois encore, car tel fut déjà le cas en 2021, sur la double question de la création d'une régie municipal des pompes funèbres et de la reprise en régie métropolitaine de la Délégation de service public crématoriums.

Aussi, alors que nous évoquions ces questions lors de la réunion de préparation, l'on nous a aimablement signifié que nos doléances ressortissaient à l'idéologie (dans une acception dont nous pouvons raisonnablement considéré qu'elle était négative ... mais l'on a pu se tromper), à rebours des choix de nos collectivités qui, elles, tels des anges au-dessus de la mêlée, ne raisonnaient qu'à l'aune d'un pragmatisme de bon aloi.

Or, lorsque la Cour des comptes relève, dans son rapport public annuel de 2019, que l'ouverture à la concurrence des pompes funèbres (que l'on doit à la loi Sueur de 1993) a plus bénéficié aux opérateurs privés, dont les prix ont substantiellement augmentés, qu'aux familles endeuillées, et que comparativement aux sociétés privées, les opérateurs publics proposent des prix bien plus abordables, est-ce que la Cour des comptes verse là dans l'idéologie ?

Doit-on pareillement qualifier d'idéologues les participants au dialogue citoyen sur les obsèques civiles, qui dans leur avis de juillet 2023, proposèrent la création d'« *une régie municipale ou métropolitaine de pompes funèbres* », soulignant « *l'importance que revêtait à [leurs] yeux le fait que les citoyens et citoyennes de la Métropole puissent disposer d'un véritable service public funéraire dont l'organisation des obsèques est un rouage essentiel* » ?

Doit-il en aller de même de M. François Michaud Nérard, ancien directeur général des services funéraires de la Ville de Paris, lorsqu'il considère que « *la crémation ne peut être juste un business* » ? Juste un business, c'est pourtant ce que représente la crémation pour OGF, entreprise actuellement titulaire de la DSP métropolitaine, entreprise illustrant, avec Funecap, ce qu'est le capitalisme funéraire, c'est-à-dire un capitalisme qui fait du profit sur les morts.

Sortir une bonne fois pour toute la mort d'une logique de commerce lucratif, ce n'est pas une idéologie, c'est une certaine conception de ... la vie, de la solidarité sociale, du respect que l'on doit aux morts, aux endeuillés et aux agents funéraires.

Et pour cela, la CGT en appelle à la création d'un pôle funéraire entièrement public, géré en régie, des pompes funèbres aux crématoriums.

Plus encore, elle en appelle, en renouant avec les ambitions initiales du régime général de la Sécurité sociale et la lettre des ordonnances du 4 octobre 1945, à la mise en place d'une Sécurité sociale de la mort, pour que ne soient plus reproduites dans cette mort, les oppressions et les inégalités du monde des vivants.

Si cela, c'est de l'idéologie, alors nous, militants CGT, sommes fiers d'être des idéologues !